

les actes de sépulture, de noter la disparition de ce monde d'un citoyen, non-seulement résidant et mourant à Montréal, mais leurs vues s'étendaient dans toute la région et s'inquiétaient aussi du sort de tout citoyen disparu.

Dans ces cas, rien de précis n'était confirmé, mais était annoté et commencé par ces mots: "nous avons reçu nouvelles par un tel ou un tel". Si ces nouvelles étaient erronées, elles étaient rectifiées. Par exemple les actes suivants:

"Le 22 Juin 1661 nous avons reçu nouvelles par nos français que les ambassadeurs des Ougoïronnons ont ramené que Michel Messier avait été pris avec eux agé de 21 ans a été brulé par les Oneouronnons Et ils n'ont pu nous dire quel jour."

Avec l'annotation suivante: "depuis nous avons eu nouvelles certaines qu'il n'est pas mort."

"Le 5 Octobre 1661, les Iroquois qui sont venus en ambassade et qui ont ramené neuf français nous ont dit que Pierre Goguet agé de 34 ans qui avait été pris par les Onaïoutchonons le 25 février a été tué par eux d'un coup de fusil, étant à la chasse. Et le R. Père Lemoyne qui est en ce pays là nous a assuré par lettre de la mort dudit Pierre Goguet."

A cet acte est ajouté une note et non de la même écriture: "Pierre Goguet a depuis écrit à sa femme de la Nouvelle Hollande, et j'ai lu la lettre."

En 1663: "Nous avons appris par Mr. Le Ber habitant de ce lieu que le nommé Nicolas Gosselin